

N°2007.12.A.7.2.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le dix-neuf décembre deux mille sept, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts, sous la présidence de Monsieur PALAT.

Etaients présents :

- Commune d'Artannes : M. THIMEL - Mme GABILLAT - M. PELLETIER
- Commune d'Esvres : M. TURCO - M. NOYANT - M. FAURE - Mme ROUSSEAU
- Commune de Montbazou : M. AUDET - M. REVECHE - Mme ENAULT
- Commune de Monts : M. VIAUD - M. B. MAURICE - M. METAIS
- Commune de Saint-Branchs : M. BALANGER - M. A. MAURICE
- Commune de Sorigny : M. PALAT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. GAUTHIER - M. LEROY
- Commune de Veigné : M. THALINEAU - M. PARIS - M. FILLON

Absents excusés : Mme FAUTRERO - M. PLOQUIN

Pouvoirs : M. MARTRES à M. B. MAURICE - M. ARRAULT à M. BALANGER - M. LE NOACH à M. PARIS

Secrétaire de séance : M. VIAUD

Vu les différentes demandes de subventions déposées par les associations ou autres organismes locaux ;

Vu l'avis favorable de la commission « actions sociales, équipements sportifs et culturels » réunie le 30 novembre 2007 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** au titre de l'exercice 2007 les subventions listées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Fonction	Bénéficiaire	Objet	Montant en €	
6574	313	Compagnie de l'Amarante	Création « Le chant des sirènes » <i>Deux pièces pour le tableau « Feu » de Vladimir VELICKOVIC et une installation de soixante artistes</i>	5 000	Délibération n°2005.09.A.5.2. du 28 septembre 2005 reconnaissant le "rayonnement communautaire" des créations théâtrales de la Compagnie de l'Amarante

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Pour extrait conforme

Le Président,

Pierre PALAT